

# POLITIQUE DE LISTE D'ATTENTE

### <u>Intention</u>

Pour garantir que les familles aient accès à nos programmes de garde d'enfants dans les plus brefs délais, la liste d'attente est priorisée de manière équitable et cohérente.

## Procédures et directives

Toutes les familles souhaitant accéder à un service de garderie autorisée dans le Réseau de garde et d'apprentissage des jeunes enfants du Grand Sudbury doivent inscrire chacun de leurs enfants au **Registre des garderies** par le biais de la liste d'attente centralisée de la Ville du Grand Sudbury (VGS), une application en ligne gratuite.

Pour plus d'informations, les familles peuvent appeler la VGS au 3-1-1 ou visiter : <a href="https://www.grandsudbury.ca/vivre/garde-et-apprentissage-pour-jeunes-enfants/registre-des-garderies/">https://www.grandsudbury.ca/vivre/garde-et-apprentissage-pour-jeunes-enfants/registre-des-garderies/</a>

### Priorités de la liste d'attente

Avant d'accepter les enfants de la liste d'attente, les superviseurs de site doivent confirmer que la date de naissance de l'enfant correspond aux places disponibles afin d'assurer un continuum de service lorsqu'ils naviguent dans les groupes d'âge. L'admission sera déterminée en fonction d'une variété de facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, le statut à temps plein, les besoins du site, la capacité de licenciement et l'inscription actuelle / disponibilité de l'espace.

Le Triangle Magique suivra généralement l'**ordre de priorité** indiqué ci-dessous lors de l'inscription de nouveaux enfants :

- \* L'admission à nos programmes de garde d'enfants est prioritaire sur les horaires de garde à **temps plein / pleines jounées** pour les familles à plein tarif (non subventionnées) et subventionnées.
  - 1. Enfants des employés du Triangle Magique et les membres du conseil d'administration
  - 2. Frères et sœurs des enfants actuellement inscrits
  - 3. Enfants des membres du corps professoral ou administratif de l'école du centre
  - 4. Enfants qui fréquentent l'école où se situe le centre de garde Triangle Magique
  - 5. Enfants en attente d'un transfert d'un autre site du Triangle Magique
  - 6. Les anciennes familles en règle, y compris les étudiants de niveau postsecondaire qui demandent une interruption de service pendant les mois d'été (veuillez noter que les familles qui retirent la garde pendant les mois d'été doivent réinscrire leur(s) enfant(s) au Registre des garderies de VGS et n'ont pas la garantie de retenir leur(s) place(s) en septembre)
  - 7. Soins à « l'horaire flexible » (HF) ou à temps partiel/sur appel, selon la disponibilité, et seulement une fois que toutes les familles à temps plein inscrites à la liste d'attente du site soient placées

<sup>\*</sup> Le Triangle Magique se réserve le droit d'accepter des enfants en dehors de l'ordre de la liste prioritaire en fonction des besoins individuels du site et/ou avec l'approbation du directeur et/ou des demandes spéciales de la Ville du Grand Sudbury.



## Gestion de la liste d'attente

- Les superviseurs de site maintiendront une liste d'anniversaire, ainsi que les dates de graduation, des enfants actuellement inscrits afin de mieux se préparer à remplir chaque place dans les programmes en temps opportun.
- Avant d'accepter les enfants de la liste d'attente, les superviseurs de site vérifieront que la date de naissance de l'enfant correspond aux places disponibles afin d'assurer un continuum de service lorsqu'ils naviguent dans les groupes d'âge.
- Les superviseurs de site doivent vérifier quotidiennement la liste d'attente.
- Les superviseurs de site doivent contacter les familles de la liste d'attente lorsqu'une place se libère, au moins <u>un mois avant leur date de début</u> requise afin de favoriser un sentiment d'appartenance (ex : visites de site, visites de chambres, etc...).
- Toutes communications avec les familles doivent être documentées dans le Registre des garderies de VGS pour garder une trace des détails et pour référence future, si nécessaire.
- Si une famille ne retourne pas l'appel du superviseur du site, un deuxième appel de courtoisie doit être effectué dans les 24 heures.
- Une famille doit être retirée de la liste d'attente du site après 5 jours ouvrables sans contact ou communication.
- Si une famille refuse une place actuellement disponible, elle a la possibilité de demeurer sur la liste d'attente ou d'être retirée.
- Les places à temps plein / pleines journées auront priorité sur tous les autres horaires (HF, temps partiel, sur appel, etc.)

## Maintien de la confidentialité

- La liste d'attente sera maintenue d'une manière qui protège la vie privée et la confidentialité des enfants et des familles sur la liste ; par conséquent, seule la position de l'enfant sur la liste d'attente sera communiquée aux parents.
- Les noms d'autres enfants ou familles et/ou leur placement sur la liste d'attente ne seront pas partagés avec d'autres personnes.

#### Inscription

Lors de l'inscription à l'un des programmes du centre d'apprentissage et de garde d'enfants du Triangle Magique, des formulaires d'inscription et d'information obligatoires doivent être remplis pour chaque enfant. Les documents incomplets ou manquants peuvent retarder la date de début de l'enfant.

Si les places à temps plein sont en haute demande, les familles à l'horaire flexible ou à temps partiel recevront un préavis approprié et/ou se verront accorder le premier droit de refus pour convertir leur statut de garde actuel en une place à temps plein.

Le Triangle Magique se réserve le droit de modifier, suspendre ou éliminer la politique de « liste d'attente » à tout moment, avec ou sans préavis.

Toute modification apportée à cette politique sera communiquée.

Date d'approbation : Date de révision : Date d'inception : Revue, approuvée et autorisée par: 1 janvier 2017 Julie Marsh, Directrice générale